



## **NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE**

-----

### **ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

#### **POUR LA CRÉATION**

#### **D'UN FORAGE AGRICOLE**

#### **À TERRES DE BORD (27)**

-----  
N° R/ED H22.86  
-----

**SCEA DES QUATRE VOUGES  
512 Route du Bois Maillard  
27160 SAINTE MARIE D'ATTEZ**

Août 2022

# TABLE DES MATIERES

<b>PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
I) LOCALISATION DE LA COMMUNE.....	4
II) PETITIONNAIRE.....	5
III) DESIGNATION ET LOCALISATION DU CAPTAGE.....	5
IV) PRESENTATION DU CAPTAGE.....	8
V) MASSE D'EAU CONCERNEE.....	9
VI) ÉVALUATION DES RISQUES DE POLLUTION SUR LE CAPTAGE.....	10
VII) OBJECTIFS DU PROJET.....	10
<b>COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE GESTION DE L'EAU.....</b>	<b>11</b>
I) SDAGE SEINE-NORMANDIE.....	11
II) SAGE.....	11
III) PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE.....	11
IV) ZONAGE D'URBANISME.....	11
V) CONCLUSION.....	12
VI) ZONE DE REPARTITION DES EAUX.....	12

## LISTE DES FIGURES

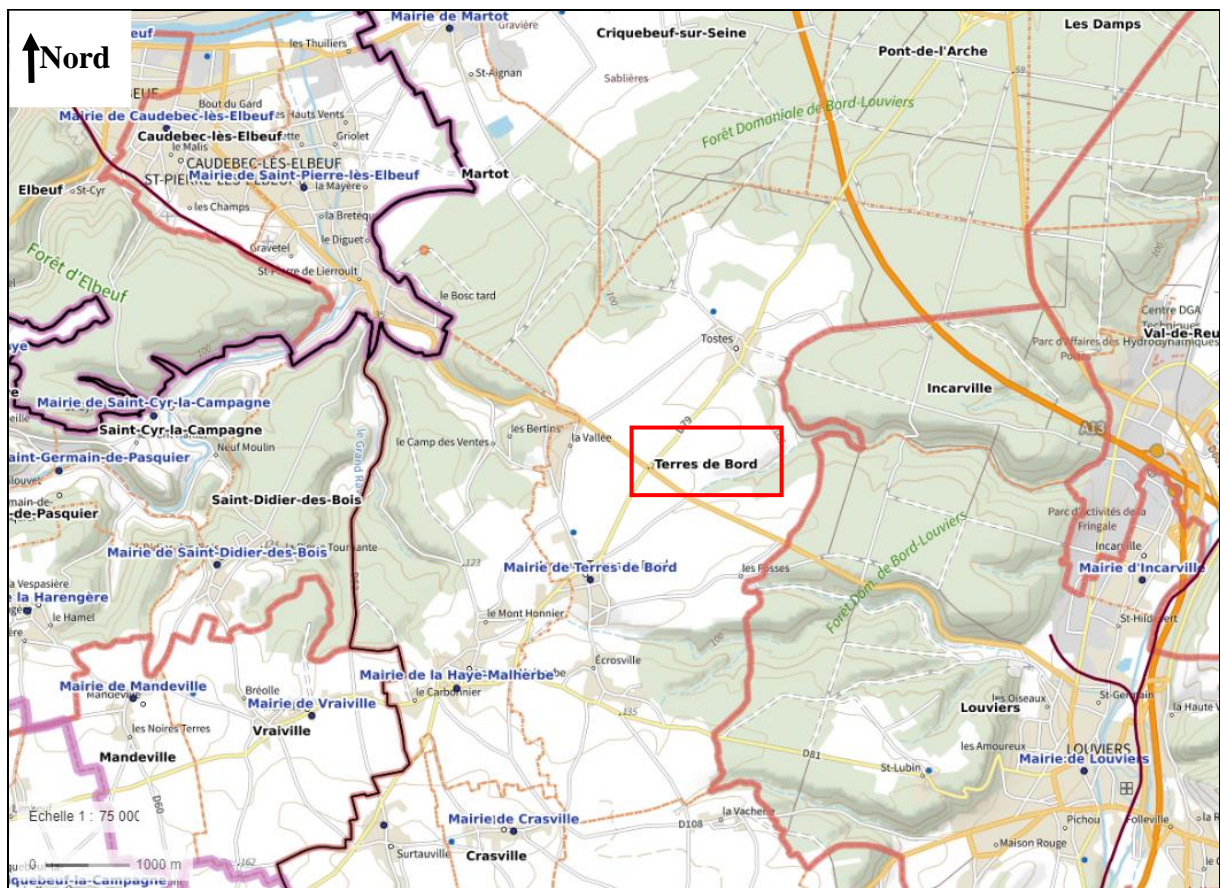
Figure 1 : Localisation de la commune de Terres de Bord .....	4
Figure 2 : Localisation du projet de forage et des parcelles à irriguer (en jaune) sur fond IGN 6	
Figure 3 : Localisation du projet de forage sur fond photo aérienne et cadastral .....	7
Figure 4 : Coupe géologique et technique prévisionnelle du forage à la craie .....	9

# PRESENTATION DU PROJET

## I) Localisation de la commune

Le présent dossier est établi dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale préalable à la réalisation d'un forage d'irrigation sur la commune de Terres de Bord au lieu-dit La Couture et identifié sous le n° BSS004DJKU, pour le compte de la SCEA des 4 Vouges.

La commune de Terres de Bord est située au Nord-Est du département de l'Eure, à 6 km au Nord-Ouest de la commune de Louviers.



**Figure 1 : Localisation de la commune de Terres de Bord**

## II) Pétitionnaire

Le présent dossier est établi pour le compte de la SCEA DES QUATRE VOUGES.

**Raison sociale** : SCEA DES QUATRE VOUGES  
**Nom du gérant** : M. Bertrand FANOST  
**Adresse** : 512 route du Bois Maillard  
 27160 SAINTE MARIE D'ATTEZ  
**N° SIRET du demandeur** : 327 963 450 00017  
**N° téléphone** : 06 08 30 73 00  
**Adresse mail** : [b.fanost@gmail.com](mailto:b.fanost@gmail.com)

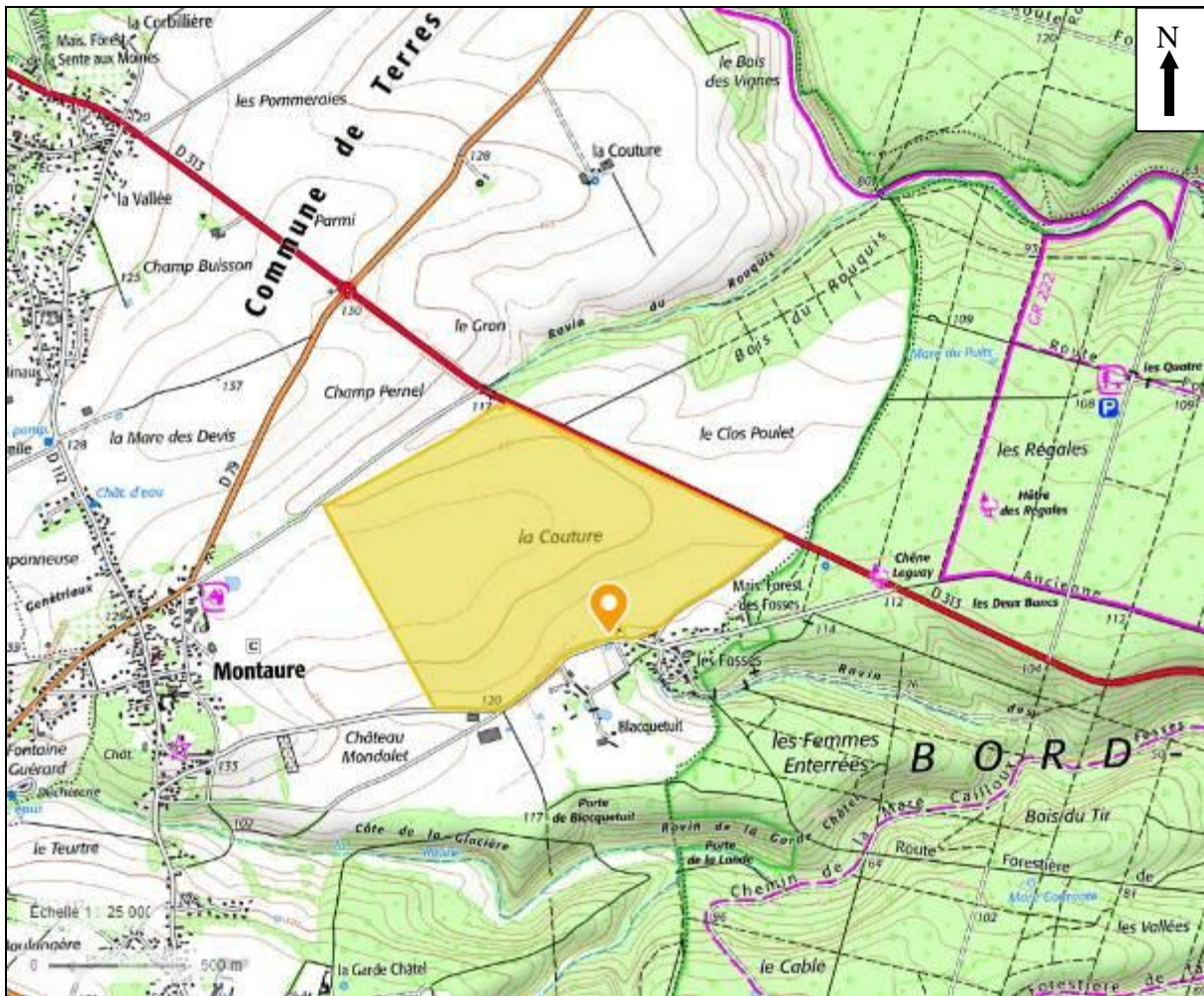
## III) Désignation et localisation du captage

**Référence BSS** : BSS004DJKU  
**Commune** : Terres de Bord  
**Lieu-dit** : La Couture  
**Référence cadastrale** : Parcelle 17 section ZD

Le projet de forage de la SCEA se situe au point de coordonnées suivantes :

	X	Y	Z (NGF)
Lambert 93 :	562 364 m	6 905 612 m	114,84
GPS (WGS84):	Longitude : 1° 6' 36" E	Latitude : 49° 14' 7" N	

Les parcelles de l'exploitation concernées par le projet se situent autour du hameau la Couture, sur la commune nouvelle des Terres de Bord (commune déléguée de Montaure).



**Figure 2 : Localisation du projet de forage et des parcelles à irriguer (en jaune) sur fond IGN**



**Figure 3 : Localisation du projet de forage sur fond photo aérienne et cadastral**

## IV) Présentation du captage

### 1) Coupe géologique prévisionnelle :

Cote NGF	Profondeur	Lithologie	Formation	Stratigraphie
+114,8 à +113,3 m :	0 à 1,5 m :	Terre végétale (1,5 m)	Limon des plateaux	Quaternaire
+113,3 à +104,8 m :	1,5 à 10 m :	Argile à silex (8,5 m)	Argile à silex	Quaternaire
+104,8 à +24,8 m :	10 à 90 m :	Craie et silex (80 m)	Craie blanche à silex	Campanien et Santonien

**Le forage visera donc la nappe de la craie. Il ne visera pas la nappe de l'Albien.**

### 2) Coupe technique prévisionnelle :

#### Foration

Cote NGF	Profondeur	
+114,8 à +104,8 m :	0 à 10 m :	- Foration au rotary Ø 558 mm
+104,8 à +24,8 m :	10 à 90 m :	- Foration au rotary Ø 445 mm

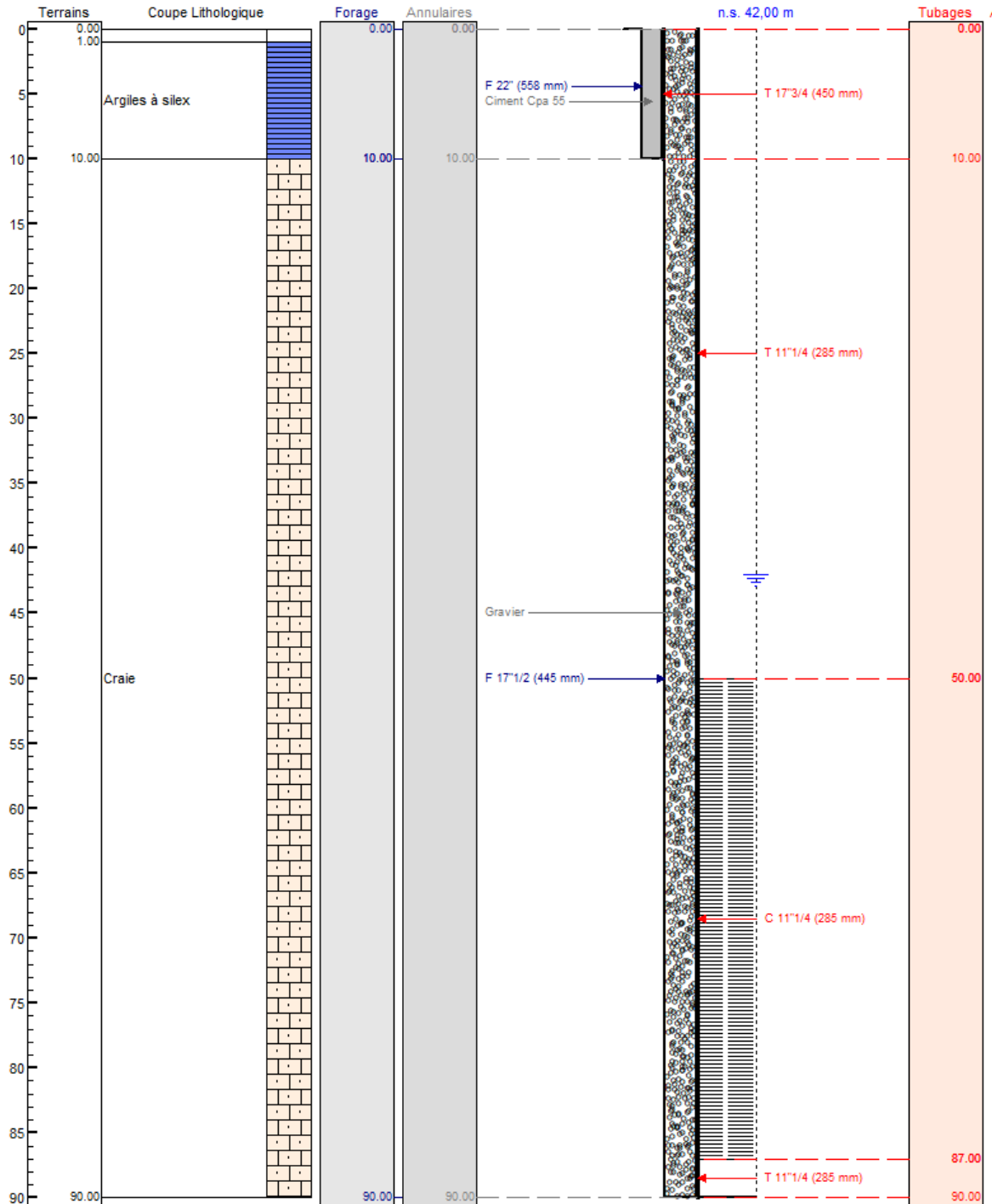
#### Équipement

Cote NGF	Profondeur	
+115,3 à +104,8 m :	+0,5 à 10 m :	- Pose d'un tube en acier plein Ø 450 mm (10,5 ml)
+115,3 à +64,8 m :	+0,5 à 50 m :	- Pose d'un tube en PVC plein Ø 285 mm (50,5 ml)
+64,8 à +27,8 m :	10 à 87 m :	- Pose d'une crépine PVC Ø 285 (ouverture de 2 mm) avec centreurs (77 ml)
+27,8 à +24,8 m :	87 à 90 m :	- Pose d'un tube décanteur PVC Ø 285 mm (3 ml)

#### Remplissage

Cote NGF	Profondeur	
+114,8 à +104,8 m :	0 à 10 m :	- Cimentation de l'espace annulaire sous pression par le bas au moyen d'une canne d'injection (5,4 cm d'épaisseur) (1 m <sup>3</sup> )
+114,8 à +24,8 m :	0 à 90 m :	- Mise en place d'un massif filtrant (9 m <sup>3</sup> ), en gravier siliceux roulé Ø 4 x 8 mm





**Figure 4 : Coupe géologique et technique prévisionnelle du forage à la craie**

## V) Masse d'eau concernée

Le forage capte la nappe des calcaires de Brie appartenant à la masse d'eau FRHG202, Craie altérée de l'estuaire de la Seine.

## **VI) Évaluation des risques de pollution sur le captage**

Le projet de forage se situe sur la parcelle ZD 17, au lieu-dit « Montaure » sur la commune de Terres-de-Bord dans le département de l'Eure ; dans un contexte semi-agricole, semi-rural,

- à environ un kilomètre du site Natura 2000 le plus proche, de la Vallée de l'Eure FR2300128 (classé zone spéciale de conservation) ;
- en dehors de toute zone naturel d'intérêt écologique, faunistiques et floristiques (ZNIEFFE) de type I ou II ;
- en dehors de toute zone couverte par un arrêté de protection de biotope ;
- en dehors de tout site inscrit ou classé.

Aucune source de pollution potentielle n'est recensée dans un rayon de 500 mètres autour du projet de forage.

## **VII) Objectifs du projet**

Afin de réaliser un forage d'irrigation, la SCEA des 4 Vouges a sollicité le bureau d'études EDREE en vue de constituer le dossier technique nécessaire à l'autorisation environnementale préalable à la réalisation de ce forage.

## Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme et de gestion de l'eau

### I) SDAGE Seine-Normandie

Le projet est situé dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) du bassin Seine-Normandie. Les documents du SDAGE 2022-2027 ont été arrêtés par le Préfet coordonateur de Bassin et Préfet de Région le 23 mars 2022.

Voici les dispositions du SDAGE 2022-2027 du bassin Seine-Normandie pouvant concerner le projet :

Disposition	Résumé de la disposition	Situation du projet par rapport à la disposition	Conclusion
D 1.2.5	Limiter les prélèvements dans les nappes et rivières contribuant au fonctionnement des milieux humides	Il n'existe pas de zone humide au droit ou à proximité du projet.	Compatible
D 4.6	Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux	Masse d'eau visée par le projet (FRHG202) : non classée en ZRE.  Prélèvement maximum du projet : 99 000 m <sup>3</sup> <b>Projet = création d'un forage agricole</b>	Compatible
D 4.7.1	Assurer la protection des nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future	Masse d'eau visée par le projet (FRHG202) : non classée en nappe stratégique à réserver pour l'alimentation en eau potable future.	Compatible

En conclusion, **le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE.**

### II) SAGE

Le projet n'est pas localisé dans le périmètre d'un SAGE.

### III) Périmètre de protection de captage d'eau potable

D'après la cartographie des captages et leurs périmètres de protection du département de l'Eure, le projet de forage n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage qu'elle soit rapprochée ou éloignée.

### IV) Zonage d'urbanisme

La commune des Terres de Bord fait partie de la Communauté d'Agglomération Seine Eure. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) de la Communauté d'Agglomération Seine Eure a été approuvé en date du 28 novembre 2019.

D'après le zonage de ce PLUiH, le site d'implantation du projet de forage est situé en zone A (Agricole). D'après le règlement du PLUiH, l'implantation de forage n'est pas réglementé.

Le projet est donc conforme au règlement de cette zone.

## **V) Conclusion**

Le projet de forage n'est en désaccord avec aucun document de planification ou zone de protection réglementaire.

## **VI) Zone de répartition des eaux**

Le forage est situé en zone de répartition des eaux pour la nappe de l'Albien, non visée par le projet de forage.